



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Sainte-Anne-de-Bellevue, le 19 février 2018

Aux responsables des laboratoires de microbiologie
Aux médecins microbiologistes infectiologues
Aux coordonnateurs techniques des laboratoires

Objet : Programme de surveillance de *Neisseria gonorrhoeae* – Année 2018

Chers collègues,

Nous sollicitons à nouveau votre participation au programme de surveillance provincial des souches de *N. gonorrhoeae*. Ce programme vise tous les laboratoires de la province. Nous vous demandons donc de nous faire parvenir toutes les souches de *N. gonorrhoeae* isolées de votre centre, et ce, peu importe le site et la date de prélèvement.

Votre rapport d'antibiogramme devra accompagner les souches lors de l'envoi. Nous sommes conscients que certains laboratoires qui réalisent la culture acheminent la souche à un laboratoire serveur pour antibiogramme. Le laboratoire ayant la responsabilité de transmettre la souche et l'antibiogramme au LSPQ est celui ayant réalisé la culture.

En 2017, le formulaire visant à comptabiliser les taux de positivité de *N. gonorrhoeae* par culture et par TAAN n'a pas été distribué. Une version allégée du formulaire vous est maintenant transmise afin d'obtenir vos données pour l'année 2017 d'ici le 31 mars 2018. Un formulaire identique devra aussi être utilisé pour recueillir vos données pour l'année 2018.

Nous profitons aussi de ce moment pour vous rappeler que votre centre hospitalier doit :

1. Tester la céfixime, la ceftriaxone et l'azithromycine tel que recommandé dans le guide « Détection de *Neisseria gonorrhoeae* par culture » du CALI. ⁱ
2. Transmettre au clinicien un rapport d'antibiogramme qui inclut tous les antibiotiques testés, peu importe le site d'infection.
3. Transmettre votre rapport d'antibiogramme à votre direction de santé publique.

Pour toute question concernant votre participation à ce programme, nous vous prions de contacter madame Kim Bétournay au 514-457-2070, poste 2215.

Nous comptons sur vous pour informer le personnel de votre département de ces changements. Veuillez nous aviser de tout changement concernant la personne ressource de votre établissement qui est responsable de ce programme.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Jean Longtin, M.D., FRCPC
Directeur médical

Brigitte Lefebvre, Ph. D.
Microbiologiste

Annie-Claude Labbé, M.D.
Présidente du CALI

ⁱ <https://www.inspq.qc.ca/espace-itss/guide-de-pratique-pour-les-analyses-de-laboratoire-en-lien-avec-les-itss-detection-de-n-gonorrhoeae-par-culture>



Formulaire annuel

2017

8 janvier 2017 au 6 janvier 2018

Nom du CISSS / CIUSSS : _____
Nom de l'installation : _____
Numéro du centre : _____

Nombre total de <u>cultures</u> positives et nombre total de cultures réalisées ⁽²⁾	Nombre de culture(s) positive(s)	Nombre total de culture(s) réalisée(s) (résultats positifs + résultats négatifs) ⁽¹⁾
Nombre total de <u>TAAN</u> positifs et nombre total de TAAN réalisés ⁽²⁾	Nombre de TAAN positifs	Nombre total de TAAN réalisés (résultats positifs + résultats négatifs) ⁽¹⁾

TAAN : Test d'amplification des acides nucléiques (ex : PCR)

1 Le total des résultats positifs et des résultats négatifs. **2** Le total peut inclure plus d'un échantillon positif chez une même personne.

NOTES

Veillez compiler vos données selon la date de prélèvement du spécimen.

Le laboratoire qui achemine ses échantillons à un autre centre (laboratoire) **NE doit PAS remplir le formulaire** afin d'éviter une double déclaration.

Ainsi, le formulaire doit être complété seulement par le laboratoire qui effectue les analyses et qui est susceptible de dépister ou de diagnostiquer une infection.

Les souches pour lesquelles vous n'êtes pas en mesure d'effectuer une épreuve de sensibilité aux antibiotiques doivent être envoyées dans un autre laboratoire hospitalier de votre région pour en déterminer la sensibilité avant de nous être acheminées. Si votre laboratoire réalise la culture, vous devez compléter la section «culture» du présent formulaire.

Un laboratoire n'effectuant que l'épreuve de sensibilité aux antibiotiques **NE doit PAS comptabiliser ces souches dans le présent formulaire.**

Veillez nous faire parvenir toutes les souches de *N. gonorrhoeae* isolées de votre centre, et ce, peu importe le site et la date de prélèvement.

Veillez retourner ces informations par courriel à la fin de chaque période : marqueurs@inspq.qc.ca



Formulaire annuel

2018

7 janvier 2018 au 5 janvier 2019

Nom du CISSS / CIUSSS : _____

Nom de l'installation : _____

Numéro du centre : _____

Nombre total de <u>cultures</u> positives et nombre total de cultures réalisées ⁽²⁾	Nombre de culture(s) positive(s)	Nombre total de culture(s) réalisée(s) (résultats positifs + résultats négatifs) ⁽¹⁾
Nombre total de <u>TAAN</u> positifs et nombre total de TAAN réalisés ⁽²⁾	Nombre de TAAN positifs	Nombre total de TAAN réalisés (résultats positifs + résultats négatifs) ⁽¹⁾

TAAN : Test d'amplification des acides nucléiques (ex : PCR)

1 Le total des résultats positifs et des résultats négatifs. **2** Le total peut inclure plus d'un échantillon positif chez une même personne.

NOTES

Veillez compiler vos données selon la date de prélèvement du spécimen.

Le laboratoire qui achemine ses échantillons à un autre centre (laboratoire) **NE doit PAS remplir le formulaire** afin d'éviter une double déclaration.

Ainsi, le formulaire doit être complété seulement par le laboratoire qui effectue les analyses et qui est susceptible de dépister ou de diagnostiquer une infection.

Les souches pour lesquelles vous n'êtes pas en mesure d'effectuer une épreuve de sensibilité aux antibiotiques doivent être envoyées dans un autre laboratoire hospitalier de votre région pour en déterminer la sensibilité avant de nous être acheminées. Si votre laboratoire réalise la culture, vous devez compléter la section «culture» du présent formulaire.

Un laboratoire n'effectuant que l'épreuve de sensibilité aux antibiotiques **NE doit PAS comptabiliser ces souches dans le présent formulaire.**

Veillez nous faire parvenir toutes les souches de *N. gonorrhoeae* isolées de votre centre, et ce, peu importe le site et la date de prélèvement.

Veillez retourner ces informations par courriel à la fin de chaque période : marqueurs@inspq.qc.ca